



AVIS DE REUNION DU CONSEIL

Séance ordinaire n°3

le mercredi 02 avril 2025

à 18 h 30

Salle du Conseil - Mairie

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

2025_3_1 ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

2025_3_2 ADOPTION TAXES IMPOTS COMMUNAUX

2025_3_3 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

2025_3_4 COMPTE PERSONNEL FORMATION

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° 2020_3_5 du 27/05/2020 en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

POINTS DIVERS

Indemnités élus

le 21 mars 2025

Mme le Maire,

SANDRINE RAYMOND

